

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société 2DR

SARL au capital de 1.000 euros

Siège social : 20 B Rue Morice – 92110 CLICHY

RCS NANTERRE : 994 449 304

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2026
L'an deux mille vingt-six,

Le 23 avril 2026,

À 14h00,

Les associés de la société 2DR, SARL au capital de 1.000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents les associés représentant la totalité du capital social, étant :

- **Monsieur SATEESHAN Singarajah**, né le 8 mai 19981 à Jaffna (Sri Lanka), de nationalité sri lankaise, demeurant 155 boulevard de Strasbourg, 94130 Nogent sur Marne.
- **Monsieur NISANTHAN Paramasamy**, né le 24 février 1984 à Point Pedro (Sri Lanka), de nationalité française, demeurant 133 rue Falguière, 75015 PARIS, de nationalité française.

L'assemblée étant régulièrement constituée, elle peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des cessions de parts sociales intervenues le 23 avril 2026.
- Mise à jour de la répartition du capital
- Démission du gérant en place
- Nomination d'un nouveau gérant
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs

1ère résolution – Approbation des cessions de parts sociales

L'assemblée prend acte et approuve expressément les conventions de cession de parts sociales suivantes, toutes intervenues le 6 novembre 2025 :

- Cession par Monsieur **SATEESHAN Singarajah** de 50 parts à Monsieur **THANANAYAGAM Kamalanathan**.
- Cession par **Paramasamy NISANTHAN** de 50 parts à Madame **SINGARASA Bamini**.

→ Messieurs **SATEESHAN Singarajah** et **Paramasamy NISANTHAN** ne détiennent plus aucune part à l'issue des cessions

Ces cessions sont approuvées par l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

2ème résolution – Nouvelle répartition du capital social

À la suite de ce qui précède, le capital social de 1.000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune se trouve désormais réparti comme suit :

Associés	Nombre de parts	Valeur nominale	Pourcentage
Monsieur THANANAYAGAM Kamalanathan	50 parts	500 €	50%
Madame SINGARASA Bamini	50 parts	500 €	50%

Total : 100 parts représentant 1.000 euros.

Adoptée à l'unanimité.

3ème résolution – Démission du gérant

Monsieur **Paramasamy NISANTHAN** démissionne de ses fonctions de gérant à effet immédiat.

L'assemblée prend acte de cette démission.

Adoptée à l'unanimité.

4ème résolution – Nomination d'un nouveau gérant

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant de la société, à durée indéterminée, à compter de ce jour :

Monsieur THANANAYAGAM Kamalanathan, né le 4 janvier 1979 au Sri Lanka, de nationalité sri lankaise.

Adoptée à l'unanimité.

5ème résolution – Modification des statuts

En conséquence des décisions précédentes, les statuts sont modifiés comme suit :

Article Capital – nouvelle rédaction :

« Le capital social est fixé à la somme de mille (1.000) euros, divisé en cent (100) parts sociales de dix (10) euros chacune, réparties comme suit :

- Monsieur THANANAYAGAM Kamalanathan : 50 parts
- Madame SINGARASA Bamini : 50 parts »

Article Gérance – nouvelle rédaction :

« La société est gérée par Monsieur THANANAYAGAM Kamalanathan nommé pour une durée indéterminée. »

Adoptée à l'unanimité.

6ème résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, copie ou extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales et administratives.

Adoptée à l'unanimité.

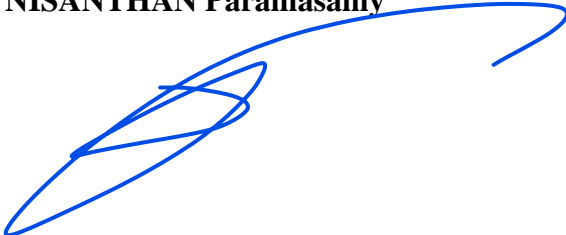
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Clichy, le 23 avril 2026

En 4 exemplaires originaux.

Signatures des associés :

NISANTHAN Paramasamy



SATEESHAN Singarajah

